



Le droit de voyager avec APS Étudiant en recherche d'emploi

Par Othman Adel

Bonjour à toutes et à tous

je suis étranger (jeune diplômé) et je viens d'avoir une Autorisation Prévisoire de Séjour étudiant en recherche d'emploi (APS), je souhaite partir chez moi pour quelques jours. Ma question : Puis-je partir et rentrer en France avec mon APS et sans avoir besoins d'un visa de retour ? À vos connaissances ma carte de montion étudiant a été prise par la préfecture.

Merci par avance de vos réponses

Bien cordialement